

Conseil stratégique Phytosanitaire Formule Collective

*La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par **Chambres d'agriculture France**.*

Vous êtes

- Agriculteur et vous avez votre CERTIPHYTO à renouveler prochainement
- vous souhaitez être en conformité avec la conditionnalité de la pac 2023-2028

Vous souhaitez

- Réaliser votre conseil stratégique phytosanitaire.
- Evaluer vos pratiques phytosanitaires actuelles et construire un plan d'action individualisé pour les changer.

Nous vous proposons

-une formule collective (4 exploitations maxi) :
Un conseil stratégique phytosanitaire formule collective sur ½ journée composée d'une phase diagnostic réalisée par vous-même sur ordinateur et d'une phase plan d'actions personnalisé réalisée avec le conseiller.

-Ordinateur fourni si vous n'en disposez pas

Notre expérience/nos références

- Des conseillers s'appuyant sur les références locales et/ou d'instituts techniques reconnus (Arvalis, Terres Inovia, Ecophyto...).
- Des conseillers formés à la démarche « conseil stratégique phytosanitaire ».

Nous vous apportons

- Un conseil technique indépendant de toutes pratiques commerciales phytosanitaires.
- Un conseil individualisé et un plan d'actions adapté à votre entreprise et un suivi sur le long terme

LES +

- Conseil stratégique phytosanitaire conforme aux attentes réglementaires
- Conseil réalisé par une structure indépendante
- Un conseil adapté à votre entreprise et au contexte local

Modalités

- ✓ Formule collective (groupe de 4) : ½ journée : élaboration par vous-même de la phase diagnostic via ordinateur, puis élaboration du plan d'actions personnalisé avec le conseiller
- ✓ Diagnostic, plan d'actions et attestation de réalisation transmis dans les jours suivant la prestation.

PRIX DE LA PRESTATION

Formule collective : 242 € HT

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IFO1762

La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°72382940R/10 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Contact :
Stéphane AUBERT CAMPENET
Tél : 03 84 77 14 69
Portable : 06 73 41 82 27